



## COMPTE RENDU DE LA CAPL N°1 DU 05/07/2012

### ----- MOUVEMENT LOCAL au 01/09/2012 DES CADRES A FILIERES FISCALE ET GESTION PUBLIQUE

Secrétaire adjoint de séance : UNSA

PV de la CAPL n°1 du 03/01/2012 approuvé.

#### **1/Examen du mouvement**

Bien que la CAPL n°1 soit commune aux deux filières, les demandes seront étudiées par filière.

#### **La Filière Fiscale:**

Au 1er janvier 2012, les inspecteurs affectés gestion contrôle ont été nommés « gestion » (SIE, SIP, PRS) ou « contrôle » (BDV, ICE).

Si un inspecteur veut changer de spécialité, il doit faire une demande de mutation au niveau national.

17 agents ont demandé à participer au mouvement local fiscal dont 9 ALD ou EDRA.

Les affectations ont été réalisées en fonction des vœux, des formations acquises et de leur ancienneté.

A noter : les affectations des ALD ne relève pas de la CAP.

#### **En Côte d'Or, il y a 7 arrivées d'inspecteurs :**

4 sont nommés sur la mission contrôle à DIJON : CUREAU Marc, GUIGUE Sylvia, LARDON Richard, GOSMAIN-MATRAN Sylvie.

2 sans résidence : MARTINEZ François, PONTASSE Éric.

1 EDRA: SANCHEZ-SIMON Delphine.

Les inspecteurs affectés anciennement résidence Dijon rejoignent la mission gestion.

Sont concernés : MOREAU Sophie, GOULAS Manoel, LELONG Jean Paul

2 A sont affectés au SIP SUD : LELONG Jean Paul et GOULAS Manoel ; ces 2 emplois seront pourvus selon l'organisation voulue par le chef du SIP.

Il existe donc maintenant des A SIP sans affectation particulière. Avec le TAGERFIP, les A résidence n'existent plus ; ils sont intégrés dans les structures.

On note qu'il y a -1,2 A au CDIF et les OS ont demandé pourquoi aucun A n'y était affecté.

Les agents A affectés au CDIF dépendent du mouvement national du fait de la spécialité cadastrale.

La DG n'affecte plus de A au cadastre.

En ce qui concerne les affectations des ALD, la direction a écouté toutes les remarques des OS (qui

ont à l'unanimité plaidé la cause de CARDINAL Alexia inspectrice devant changer de poste une troisième fois au cours de la même année!!!)

La réponse de la Direction a été claire et nette: **ce n'est pas la CAPL qui décide des affectations des ALD.**

Ceci dit, suite à la CAPL, la direction a délibéré du sort de notre collègue qui aurait du être affectée au 01/09/2012 en tant qu'ALD en FI-DFE (collègue défendue par toutes les OS).

MME CARDINAL reste en poste à la BDV2 jusqu'au 31/12/2012 et sera affectée en ICE à compter du 01/01/2013.

Les OS ont souligné le fait que la Direction avait un solde de +4,7 A au 01/09/2012.

Selon la Direction, il ne faut pas se plaindre ; ils sont nécessaires pour les tâches de la Direction.

### **La Filière Gestion Publique:**

Le 14/06/2012 a eu lieu la CAP NATIONALE qui a nommé des inspecteurs sur des postes comptables (chefs de postes) d'une part et des inspecteurs sur des postes non comptables (tels que les adjoints de trésoreries) sur le Département.

On compte donc 4 arrivées: MME LAURENT Chantal nommée sur le poste comptable de SAULIEU.

MME NAUDIN Nelly, MME BOIVIN Marthe, MME GARA Myriam nommées sur des postes non comptables ( adjointe trésorerie Dijon Banlieue Amendes, et DRFIP)

C'est le 1er mouvement où les sorties d'école (ENFIP) sont intégrées.

A la DRFIP 21, il y a 5 emplois A non comptables vacants.

4 de ces emplois seront occupés au 01/09/2012 par les nouveaux arrivés A. Seul celui d'adjoint à la trésorerie de Montbard restera vacant.

Les affectations des A Filière Gestion Publique sont élaborées en tenant compte des vœux et de l'ancienneté administrative des agents.

A noter que MME GARA Myriam a obtenu un poste en direction car elle est recrutée au titre de 2011 sur le quota handicapé.

VOTE DE LA CAPL : pour : La Direction ; abstention des OS.

### **2/Questions Diverses :**

La direction confirme qu'elle a bien reçu une demande de la part de l'ensemble du personnel de la Trésorerie de Pouilly en Auxois qui souhaite un nouvel aménagement des horaires de réception du public. Cette demande va être étudiée par la Direction très prochainement.

Par contre, elle indique n'avoir rien reçu des agents de la Trésorerie de ST JEAN DE LOSNE qui eux aussi souhaiteraient avoir de nouveaux horaires de réception. Pour que leur souhait soit pris en compte, ils doivent adresser un courrier à la direction.